887

N

# L'ÉLEVAGE DES CHEVAUX

AU

# CANADA.

Lettre des Colonels Ravenhill et Phillips

ET

*Discours adressé par le Colonel Ravenhill à des éleveurs de chevaux.*

OTTAWA, 16 MARS 1887.

84

1887
(84)

La lettre ci-jointe du Colonel RAVENHILL, A. R., inspecteur et acheteur de chevaux pour l'Artillerie Royale, signé également par le Colonel PHILLIPS et THOMAS MATTHEWS, B. de 1ère classe des *Royal Horse Guards* au sujet des moyens offerts par le Canada pour l'approvisionnement de chevaux pour le service de la cavalerie en Angleterre, et aussi un discours adressé par le Colonel RAVENHILL aux éleveurs de chevaux de la Grande-Bretagne, sont publiés par ordre du ministre de l'Agriculture à cause de l'intérêt et de l'importance des renseignements qu'ils contiennent au sujet de l'élevage des chevaux au Canada, et, particulièrement dans le but de créer pour la Puissance un commerce d'exportation important.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
OTTAWA, le 16 mars 1887.

114529

# LETTRE

RELATIVE AUX

# CHEVAUX ET À L'ÉLEVAGE DES CHEVAUX

## AU CANADA.

---

ARTILLERIE ROYALE, ÉTABLISSEMENT DE REMONTE.
WOOLWICH, le 27 Décembre, 1886.

MONSIEUR,—Pour satisfaire à la requête contenue dans votre lettre officielle du 6 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous envoyer les observations suivantes qui se sont présentées à l'esprit des officiers de la Commission britannique de la Guerre, au sujet des chevaux en Canada.

1. Le résultat du commerce des chevaux de la Puissance n'est pas chose facile à obtenir, parce qu'il n'y a pas de foires aux chevaux ou animaux annoncées, ou d'autres marchés organisés pour le bétail vivant, où des rassemblements de chevaux ou d'animaux puissent être trouvés à vendre, comme cela se rencontre dans les autres pays de production. Même, immédiatement après avoir traversé la frontière, dans les Etats-Unis, les localités produisant les chevaux ont leurs jours de marchés périodiques, où, selon la saison de l'année, un nombre considérable, ou une plus petite quantité d'animaux sont offerts en vente, et ce serait beaucoup à l'avantage des éleveurs canadiens, si un semblable plan pouvait être introduit, par co-opération dans les districts à des jours de marché ou d'exposition déterminés, de manière à réunir en grand nombre les producteurs et les acheteurs, donnant ainsi des avantages pour les deux partis intéressées et abolissant le monopole existant. Le commerce entier des chevaux et des bêtes à cornes au Canada est actuellement entre les mains des Américains et quelques autres marchands avec quelques amateurs de chevaux dans chaque district,

qui gouvernent les éleveurs dans leurs districts respectifs et donnent les prix qui leur conviennent ; et ces prix sont si bas dans le cas des marchands américains qu'ils font encore un profit en faisant traverser la frontière à des chevaux tout en payant un droit d'importation de 20 pour cent sur la valeur de chaque animal. Le nombre importé aux Etats-Unis l'année dernière s'est élevé à 11,000.

2. L'ignorance et l'innocence des éleveurs et des propriétaires au sujet de la valeur comparative de leurs animaux peut être citée ici. Il est reconnu que dans quelques places où des expositions de bestiaux, locales ou autres sont tenues, les autorités agricoles ont très généreusement recueilli des souscriptions pour nous aider dans notre travail et ont offert des prix considérables en argent aux expositions de l'automne pour les chevaux convenant le mieux aux besoins de l'armée anglaise ; mais les animeux exposés pour ces prix étaient si médiocres qu'il ne nous a pas été possible d'accorder aucuns prix ou d'acheter aucun de ces animaux. Dans d'autres parties de la même ville où nous avions été demandés, de bons et excellents chevaux avaient été réunis pour nous les faire voir ; nous en avons acheté beaucoup, et dans un ou deux cas nous avons eu la plus grande difficulté à induire les propriétaires à céder leurs animaux, aussi il a fallu leur accorder un prix leur donnant par là une somme qui formait le prix le plus élevé pour leurs chevaux.

Dans cette affaire la population requiert de l'éducation et du temps pour apprendre comment disposer de ses bestiaux.

3. Il serait peut-être bon de remarquer, ici que si on demandait l'opinion en général, des personnes en Canada qui sont, à présent, intéressées au commerce de chevaux ou qui sont en rapport avec ce commerce, elles seraient antagonistes à ces propositions, comme détruisant leur monopole, et on croit que le fermier canadien est si lent à agir ou à observer qu'il pourrait ne pas apprécier tout de suite ce qui une fois introduit et mené à bonne fin serait à son avantage matériel.

4. Dans l'état actuel du commerce de chevaux de la Puissance, aucun marchand anglais ou européen (où après tout on doit chercher le plus grand marché) ne pourrait donner le temps de parcourir de longues distances et de faire des dépenses pour ne pouvoir acheter qu'un nombre très limité d'animaux bons, beaux et sains.

5. Dans le monde entier, le prix d'un cheval est fictif, incertain et dépend de ses manières, de ce à quoi il peut servir, de sa grosseur, de sa race, de son action, de sa couleur, de son apparence, de sa force, etc., s'il est de course ou de trait, s'il est un bon cheval de chasse ou un cheval de service, médiocre, s'il a des défauts ou non, et pour obtenir un bon prix il doit être sain et parfait en tout, et tout écart de ces conditions peut déprécier sa valeur ; tandis que le prix d'un bœuf n'est pas ainsi réglé, il varie suivant la quantité de viande requise et de lait demandé. Un grand nombre des chevaux du Canada sont très bons, et si un marché co-opératif pouvait être établi, les acheteurs européens, donnant de bons prix pour de bons animaux, s'assembleraient, et les éleveurs obtiendraient des prix plus élevés.

6. Nous croyons devoir vous informer que durant notre visite dans la Puissance, qui a duré 167 jours, nous avons parcouru 14,755 milles, examiné 7,674 chevaux parmi lesquels 1,025 devaient être examinés une seconde fois, et le résultat a été que nous n'avons pu acheter seulement que 83 chevaux pour le gouvernement.

7. Les prix de tous ces chevaux étaient très raisonnables et modérés, et ce n'est pas la question d'argent qui, dans la majorité des cas, nous a empêché d'en acheter un plus grand nombre.

Nous avons trouvé qu'une grande proportion des chevaux qui sont de grosseur et de sorte convenables pour les besoins militaires anglais sont malsains ou ont des défauts ; cela provient de ce que les cultivateurs surmènent leurs

animaux lorsqu'ils sont trop jeunes, domptant les poulains avant qu'ils soient développés.

L'attention des éleveurs et des cultivateurs ne pourrait être trop fortement attirée sur cette détérioration sérieuse, et lorsque les juments poulinent elles transmettent leurs maladies à leurs poulains.

8. Le nombre d'étalons malsains ayant des défauts est aussi très grand, dans les districts et cela cause beaucoup de tort.

9. Une mauvaise conformation des chevaux canadiens qui pourrait avantageusement être portée à la connaissance, des éleveurs, est que leurs quartiers sont courts et tombants, ce qui est une défectuosité sérieuse dans un cheval militaire. Nous en avons en effet, pour cette raison, rejeté comme non convenables, une proportion considérable ; cela est non seulement désagréable à la vue, mais lorsqu'un cavalier doit mettre une poche sur le dos de son cheval, cela donne lieu à une objection insurmontable ; cette mauvaise conformation provient du trop grand usage des trotteurs américains pour les besoins des haras ; ce défaut étant très apparent dans ce cheval. Ceci est une raison de plus pour continuer davantage l'introduction des chevaux anglais pur sang ou de chevaux qui ont le dos et les quartiers très droits et portent la queue haute.

10. Ensuite, naturellement, les marchands américains ne prennent pas les plus mauvais des chevaux, et ils achètent beaucoup de juments poulinières de très grande valeur, laissant dans la Puissance les juments malsaines et malformées pour la production, qui, menées à des étalons non convenables et en beaucoup de cas, malsains, transmettent à leur progéniture les différentes maladies des père et mère, car les maladies du cheval sont aussi héréditaires que le sont la consomption, le cancer, le scrofule, la débilité ou la mauvaise santé en général parmi l'espèce humaine.

11. Il s'agit de savoir si le gouvernement canadien ne pourrait accorder quelque assistance directe à cette indus-

trie très-précieuse, si nécessaire et rémunérative en temps de paix et si indispensable en temps de guerre ; et il est suggéré que, d'après quelques principes semblables à ceux qui ont été établis avec succès en Australie, il y ait un inspecteur des opérations de l'élevage des chevaux au Canada.

12. Il n'est pas désirable d'intervenir dans le commerce libre des chevaux ou de prohiber d'aucune manière, ou de placer un droit prohibitif sur la vente ou l'exportation des juments poulinières ; mais d'un autre côté un nombre considérable de primes rémunératives pourraient être offertes par le gouvernement dans les districts (pour les dix années prochaines) pour les juments poulinières d'une certaine grosseur, d'un certain poids et d'un certain type qui auraient mis bas et auraient leurs poulains avec elles ; disons par exemple $20 par tête pour les dix meilleures, $12 par tête pour les dix suivantes, à chaque exposition de district, avec des primes plus fortes pour les étalons pour lesquels on fixerait aussi un poids, un type et une qualité ; induisant ainsi les cultivateurs à conserver leurs meilleurs animaux dans le pays.

13. Les communications par chemins de fer, dans la Puissance, sont si faciles que les cultivateurs n'ont plus maintenant à faire des voyages aussi longs, avec leurs chevaux, comme cela avait lieu il y a vingt ans, et les grandes cités et villes qui se sont construites ont créé une demande pour les chevaux plus forts ; aussi les éleveurs ont tourné leur attention un peu plus sur la classe des Clydesdale, Shire et des chevaux plus gros et ont cessé d'élever autant que précédemment les chevaux légers, de meilleure race, servant à différentes fins et qui sont ceux qui sont requis pour les besoins de l'armée. Aussi, les habitants du Canada ne vont pas à selle ; vous ne voyez jamais un jeune garçon monter un cheval pour labourer, ou un homme allant à la forge du village, sur le dos d'un animal. Tous voyagent sur des voitures roulantes durant l'été et attèlent leurs chevaux sur les sleighs durant l'hiver ; Les seuls chevaux de selle sont

seulement ceux qui, par plaisir, sont montés par le petit nombre des membres des clubs de chasse et par la petite quantité de personnes qui, indépendamment de ceux qui chassent, prennent l'exercice à cheval dans les grandes villes, ou leurs environs, avec des chevaux comme ceux qui peuvent servir dans les cavaleries formées par les cultivateurs propriétaires (Yeomanry) et les autres corps montés.

14. La conséquence est que c'est une exception lorsque l'on rencontre un cheval avec les reins et les quartiers longs, les épaules tombantes, propre à la selle ; cette sorte ne pouvant se procurer que par un croisement judicieux du cheval pur sang qui devrait être libéralement subventionné par le gouvernement avec de fortes primes pour tous ceux qui sont sains, de bonnes grosseur, couleur et action et ayant de bons os, de manière à répondre aux besoins du marché de l'ouest.

(L'importation en Angleterre seulement excède 17,000 chevaux annuellement, tous venant de pays étrangers ; de sorte que ce commerce mérite qu'on y fasse attention.)

15. Ce qui a été dit relativement aux chevaux du Canada occidental est aussi applicable à ceux qui sont élevés dans les rancheries, où des poulinières de grosseur, couleur et qualité excellentes, doivent se rencontrer. Un triage judicieux doit être fait et ensuite elles doivent être accouplées avec des chevaux pur sang, osseux et forts.

16. En terminant nous devons vous exprimer notre gratitude pour les avis excellents et cordiaux et l'assistance qui nous ont été donnés durant toute notre visite par vous-même et par tout le ministère de l'agriculture qui est sous votre administration. Nos remercîments sont aussi dus, à M. Fred. White, contrôleur, au colonel Herchmer, commissaire, et aux officiers, sous-officiers et hommes de la police du Nord-Ouest et à beaucoup de personnes en Canada qui nous ont beaucoup aidés.

17. Nous avons retardé à répondre à votre lettre parce que nous voulions référer le sujet au bureau de la Guerre,

afin d'obtenir quelques instructions pour l'avenir. Nous sommes maintenant chargés de vous informer que " autant qu'on peut le voir, les chevaux qui ont déjà été achetés sembleraient justifier l'achat annuel de nombres additionnels, à l'avenir."

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos très obéissants serviteurs,

F. G. RAVENHILL, colonel A.R.,
*Inspecteur et acheteur de chevaux A.R.*

G. PHILLIPS, colonel.

THOMAS MATHEWS, B. 1ère classe,
" *Royal Horse Guards.*"

A l'honorable JOHN CARLING,
Ministre de l'agriculture,
Ottawa.

P.S.—Trois cents chevaux peuvent être achetés en Canada l'année prochaine s'ils peuvent être obtenus, de la même espèce et aux mêmes prix.

F. G. RAVENHILL, colonel A.R.

Le rapport suivant a été communiqué au Ministre de l'Agriculture.

## DISCOURS AUX ÉLEVEURS DE CHEVAUX,

Prononcé dans la chambre de comité de la salle agricole à Islington à la demande du Conseil de l'Institut d'agriculture, mercredi 2 mars 1887, par le colonel F. G. Ravenhill, A. R. inspecteur et acheteur de chevaux A. R. à l'occasion de l'exposition d'étalons des sociétés " Hunter's Improvement " et " Hackney Stud Book."

LE DUC DE WESTMINSTER, C. G., au fauteuil.

Il m'a été demandé par le Conseil de l'Institut d'Agriculture de prononcer aujourd'hui un discours sur " l'élevage des chevaux propres au service de sa Majesté." Le moment semble être convenable pour le sujet quand on se rappelle les grands efforts qui ont été faits de différentes manières pour exciter les éleveurs et les agriculteurs au désir de recouvrer pour leur profit une grande partie du tiers de million en argent qui sort annuellement du pays pour l'achat d'une moyenne d'à peu près 1700 chevaux étrangers importés ici pour travailler ; et qui, tous, sans aucun doute, pourraient être élevés en Angleterre. A l'appui de cette remontrance, permettez-moi de vous référer à cette exposition de purs sangs qui a eu lieu le 25 janvier dernier à Newcastle, et aussi aux expositions ouvertes à Londres par les sociétés " Shire Horse," " Hunter's Improvement " et " Hackney Stud," avec beaucoup d'autres associations formées ou se formant dans tous le pays, à Lytham dans le Lancashire, et à Sherborne dans le Dorsetshire, etc. Cette affaire est d'une grande importance publique et sans doute aussi au point de vue militaire ; et si aujourd'hui, je puis dire quelque chose qui permette au cultivateur anglais, dans sa détresse

actuelle, de penser à quelque chose qui améliorera sa position, rendra sa perspective plus brillante, ou de démontrer quelque plan qui bénéficierait à l'élevage des chevaux, plus spécialement de ceux qui sont requis pour le service militaire, mon but sera atteint et je crois que votre temps si précieux qu'il soit n'aura pas été perdu.

Le sujet de notre approvisionnement de chevaux pour l'Angleterre a été continuellement soumis à l'attention du public durant ces dernières années, par le comité convoqué par lord Rosebery dans la Chambre des lords, en 1873 ; par cette proposition splendide de lord Calthorpe en 1875 ; aussi, par M Chaplin, dans la Chambre des Communes en 1875 ; subséquemment par sir Fred. Fitzygram, Bart., M.P.; depuis ce temps par le général sir Fred. Roberts, Bart. au dîner de la " Mansion House " ; le colonel Keith Fraser, dans les pages de la *Fortnightly Review ;* le major général C. C. Fraser, V. C., M. P. ; le colonel Russell, des Dragons Royaux, et beaucoup d'autres officiers ont démontré la nécessité urgente de s'occuper de ce sujet, et durant ces quelques derniers jours des questions ont encore été posées dans les deux chambres du Parlement. Dans ce pays, la question des chevaux est l'affaire de tout le monde en général et de personne en particulier ; chaque Anglais considère qu'il connaît plus que ses voisins sur ce sujet ; il conserve ses idées personnelles et elles sont très fortes, soit au point de vue financier, lorsqu'il met un enjeu sur son favori pour le Derby, soit lorsqu'il fait choix d'un étalon pour les fins du haras. Malheureusement le gouvernement n'a pas de service ou d'officiers publics pour représenter les intérêts de la race chevaline comme il y en a pour le recrutement ; tout est laissé au hasard, et, lorsqu'une crise survient, des comités irresponsables doivent alors être organisés et la question doit être traitée d'une manière précipitée et dispendieuse

Avant de procéder plus loin, la question qui se soulève naturellement est celle-ci. " Qu'est-ce qu'un cheval mili-

taire " ? Ils sont distinctement de deux différentes sortes, quoiqu'ils n'aient pas plus l'air " cheval de guerre " qu'aucun autre bon cheval pour les besoins généraux mesurant entre 15 mains et 2 pouces et 16 mains de hauteur et qui est en usage général dans tout le pays. Le premier, le plus important, et le plus difficile à se procurer maintenant, en aucune quantité, est le cheval de selle qui a de bonnes épaules et bon devant, bons reins et bon dos, aussi bien élevés que nous pouvons nous le procurer ; ils doivent marcher franchement et bien, et à l'âge de 5 ans ne doivent pas mesurer moins de 15 mains et 2 pouces de hauteur ; il nous faudrait de cette espèce, au moins les trois quarts de l'approvisionnement complet de 1800 à 2000, requis annuellement pour l'armée en temps de paix, ou environ 1500 chevaux de selle. On comprendra donc la nécessité dans laquelle nous sommes de nous procurer pour cette fin, autant de purs sang que nous le pouvons. Le second, ou cheval de trait, a les jambes courtes, marche vite et va bien sur la voiture, mesurant entre 15 mains 2 pouces et 16 mains de hauteur, pour le tirage de l'artillerie royale et pour les besoins des ingénieurs royaux et des transports. Ceux-cisont plus faciles à se procurer dans le monde entier, quoi qu'en les recherchant nous préférions un cheval actif, serré,et bas sur jambes, et qui avant toutes choses, nous cherchions à en obtenir un qui marche franchement et bien tels que ceux que l'on voit trotter étant attelés sur les charrettes, ou ceux marchant le long d'un sillon, à la vitesse de 4 milles et demi à l'heure.

Nous vous lirons maintenant les détails qui nous sont donnés pour nous guider lorsque nous achetons la remonte pour l'artillerie royale ou les ingénieurs royaux.

(1) L'âge auquel on prend les chevaux est entre quatre et sept ans

(2) La hauteur ne peut être moindre de 15 mains 2 pouces et ne peut excéder 16 mains ; pas moins de 8 pouces en dessous du genou ou 72 pouces de sangle.

(3) Les proportions dans lesquelles les chevaux sont actuellement requis pour l'artillerie royale sont à peu près la moitié de chevaux bas sur jambe, chevaux de sang de bonne grandeur, et l'autre moitié chevaux de service, marchant vite, gros, pesants, forts pour le trait, et la moitié de ceux-ci doivent avoir le mouvement rapide pour les travaux pressés de l'artillerie à cheval.

(4) Sur les chevaux de sang, à peu près la cinquième partie doivent avoir la tournure d'un cheval de selle de première classe, avec l'éducation, la force, les épaules, le mouvement et l'apparance convenables pour porter un officier, les autres quatre cinquièmes doivent être des chevaux de selle bien élevés et actifs, avec les épaules, le mouvement et la substance nécessaire pour porter des sous-officiers ou des soldats.

(5) Les chevaux bais, bruns, chatains ou noirs de couleur sont les seuls qui sont achetés ; on n'accepte pas des chevaux gris, rouans, isabelle, couleur crème ou de plusieurs couleurs et on n'achète pas de chevaux qui ont aucun défaut important.

(6) Il est entendu que durant le mois de probation ou d'essai, lorsqu'ils sont aux risques des marchands, si en les referrant les chevaux sont trouvés être en dessous de la hauteur étalon, avec des soles faibles, des devants de sabots usés, des fissures ; ou s'ils sont trouvés mordant la mangeoire, aspirant l'air, ou si les yeux, l'haleine ou les membres ne sont pas sains, ou s'ils sont vicieux dans l'écurie ou en dehors, ils seront renvoyés au marchand qui devra les échanger pour d'autres chevaux convenables.

(7) Le gouvernement préfère les chevaux dont la queue n'est pas courte, mais les chevaux dont la queue est très courte ne seront pas pris.

L'âge d'un cheval sera comprise à partir du 1er mai de l'année dans laquelle il est né, et aucun cheval de remonte ne sera acheté avant le 1er octobre de l'année dans laquelle il a l'âge de trois ans, excepté par autorité spéciale de l'ad-

judant général, ou plus tard que le 31 décembre de l'année dans laquelle il a atteint l'âge de 6 ans. Le et après le 1er octobre les chevaux de trois ans seront achetés au prix des chevaux de quatre ans.

L'étalon de hauteur est fixé par le commissaire en chef. La convenance des chevaux, au point de vue de l'apparance de la force et du mouvement sera déterminée par l'officier acheteur et leur santé sera, dans chaque cas, certifié par un médecin vétérinaire de l'armée.

L'argent pour l'achat des chevaux de troupe pour le service de l'intérieur sera payé par le payeur du régiment, sous la direction de l'officier commandant, et un état des détails des paiements spécifiant l'âge des chevaux, le prix réel payé pour chaque cheval et le prix moyen pour la période de feuille de paie dans laquelle les paiements sont faits sera inséré dans la feuille de paie. Les paiements seront appuyés par les reçus des marchands pour la somme payée : le prix payé actuellement est de 45 livres sterling par cheval.

Les marchands desquels les chevaux sont achetés pourront recevoir pour chaque cheval livré et passé aux quartiers généraux du corps une allocation d'échange comme ci-dessous :

Dans le cas des corps stationnés en Irlande, 16 chelins pour chaque cheval.

Dans le cas des corps stationnés dans la Grande-Bretagne, 27 chelins pour chaque cheval.

Dans tous les cas, les marchands sont responsables pour les risques et les dépenses encourues, si le cheval est blessé dans le voyage, ou si, à l'arrivée au régiment, il est prouvé qu'il est impropre au service.

Ce qui suit sont d'autres instructions pour notre gouverne :

Examen de la bouche et des yeux, mesurage et examen du côté sous la main ; os du canon, jambes et cuisses.

Chaque cheval sur le point d'être examiné doit être placé sous un hangar, dans un vestibule ou à la porte de l'écurie, où la lumière est convenable. Le médecin vétérinaire examine d'abord la bouche afin de déterminer l'âge de l'animal et en même temps il voit s'il n'y a pas quelque défaut dans les mâchoires ou dans les dents. Les yeux doivent ensuite être inspectés soigneusement et s'ils sont trouvés sains, le cheval peut être placé dehors pour être examiné par l'officier acheteur; on doit prendre garde qu'il ne soit donné du gingembre à un cheval pour le stimuler (*gingering.*) Tout beau cheval de cinq ou six ans offert au prix de cheval de troupe doit être examiné comme douteux. L'officier acheteur mesurera le cheval, notera la couleur et observera du côté sous la main comment il se tient sur ses pieds et sur ses jambes : s'il paraît faible ou noué au-dessous et en arrière du genou. Un cheval de troupe ne doit pas, si c'est possible, mesurer moins de huit pouces autour de la jambe, immédiatement au-dessous du genou, et plus il est gros et applati à cet endroit mieux c'est, parce que c'est à ce point que la force est spécialement requise. L'os du canon doit être court et être distinctement déterminé d'avec les tendons ; les jambes et les cuisses doivent être longues et musculeuses, les jointures ne doivent pas être petites, mais nettes et bien développées.

GENOUX, COUDES, JAMBES DE DERRIÈRE, JARRETS, PATURONS, FANONS.

Les genoux ne doivent pas être en arrière comme ceux d'un veau ni trop en avant comme ceux d'un vieux cheval de fiacre, quoique des deux défauts, il est préférable que le cheval se porte un peu en avant au genou qu'en arrière ; les coudes doivent être francs ; les jambes de derrière doivent être bien placées sous le corps ; les jarrets pas trop droits, mais non courbés ; ils doivent être nets, bien découpés et libre de tout élargissement en dedans ou en dehors ou de toute tendance à la courbe ; les paturons ne doivent être ni trop

courts, ni droits, ni trop longs ; les fanons ne doivent pas donner de signes de travail, trop de jeu dans ces jointures ou dans les paturons produit le forgeage qui est une faiblesse certaine. Ces parties enflent de temps en temps spécialement chez les jeunes animaux. Elles proviennent de maladies, débilité ou contusions et elles sont quelque fois prises par erreur pour des infirmités.

PIEDS.

Les pieds doivent être de même dimension, de forme ronde aux soles, avec de bons talons ouverts, ne doivent pas être petits, contractés ou plats ; les sabots doivent être autant que possible à un angle de 50° et ils ne doivent pas être cassants, difformes ni ronds.

TÊTE.

En considérant la forme de la tête, il est important de noter la position de l'œil qui ne doit pas être trop bas, trop en avant ou trop petit ; cette dernière défectuosité est appelée " œil de cochon. " Le front doit être large et la physionomie bonne ; les oreilles longues et grandes, pourvu qu'elles ne soient pas pendantes ou tombantes, sont préférables à celles qui sont petites, arrondies ou pointues, quoique ces dernières soient sans doute plus jolies. La tête doit être bien placée sur le cou, à un angle qui ne soit pas trop oblique ou aigu, et il doit y avoir un espace suffisant en dessous du jabot. Les naseaux doivent être larges et ouverts. Les babines ne doivent pas être tombantes ni détendues. Les mâchoires et les dents doivent être placées au dessus les unes des autres.

COU ET ÉPAULES.

Le cou doit être convexe et non concave, cette dernière conformation est défectueuse, indique la faiblesse et est appelée " cou de brebis," il doit être bien placé sur les épaules et celles-ci doivent être clairement déterminées, tombant parfaitement en biais des pointes sur le garrot. Les pointes des épaules ne doivent pas être lourdes. Un

beau garrot haut a un grand attrait et il permet à la selle de se tenir dans sa position exacte. Il est vrai que les chevaux qui ont un garrot épais ou plat ou des épaules courtes et droites peuvent servir pour le trait, pourvu qu'ils aillent bien.

### CORPS.

Le corps doit être large et arqué en arrière des épaules, donnant ainsi de l'espace pour le développement des organes vitaux. Tout cheval de troupe doit mesurer autant que cela se peut au dessus de 70 pouces à la sangle.

### DOS ET REINS.

Un dos long et creux doit être évité. Un " dos de mulet" —quoique laid—est fort. Les reins doivent être aussi larges que possible.

### QUEUE.

La queue doit être assez haute pour être symétrique. Du beau crin à la crinière et à la queue démontre la race. Plus est grande la longueur du nez au garrot et des hanches à la croupe mieux cela vaut. On doit prendre un grand soin que le garrot, les épaules, le dos et l'échine soient libres de tout défaut matériel.

### EXAMEN DE LA POITRINE ET DES JAMBES DE DEVANT ETC. ÉTANT PLACÉ EN AVANT.

Lorsque le cheval demeure en place, l'officier acheteur peut changer sa position du côté sous la main en avant de manière à remarquer comment il parait de ce point de vue, pour voir comment il se tient et si la poitrine est suffisamment large. Il ne doit pas avoir de défaut aux genoux, d'élargissement ni de cicatrices causés par la brosse à l'intérieur des fanons, aucune marque de coupure au dessous des genoux, et la situation des tumeurs, s'il y en a, doit être particulièrement remarquée.

### OS DE LA JAMBE.

L'os de la jambe doit être droit et placé carrément sous le corps, ni tortu, ni tordu, mais supportant parfaitement le

poids du corps. Les sabots ne doivent être ni en dedans ni en dehors. Un pied tourné en dehors ou en dedans n'est pas satisfaisant parce qu'il indique un mouvement inégal et le poids du corps repose inégalement, soit au repos soit en mouvement.

### EXAMEN DU CÔTÉ HORS MAIN ET EN ARRIÈRE

Le côté hors main doit être examiné en détail de la manière déjà spécifiée pour le côté sous la main L'acheteur ira ensuite en arrière du cheval et examinera si les jarrets sont beaucoup en dedans ou en dehors—des deux cas, le premier est préférable. Un cheval doit être large entre les hanches qui doivent être égales et de niveau, la fourchette ne doit pas être trop fendue.

### MARCHE.

Le cheval doit maintenant être mis en marche au pas ; l'acheteur doit se tenir en arrière et noter au moment où il s'éloigne de lui, s'il tourne ses sabots en dehors ou en dedans, et s'il y a trop de jeu en dehors ou en dedans, dans les jarrets. S'il croise les pieds ou les jambes de derrière ou de devant, il doit être rejeté. Lorsqu'il revient, le cheval doit être veillé de près et lorsqu'il passe devant l'acheteur il doit remarquer s'il pose également et franchement ses pieds à terre. Le mouvement de ses fanons et de ses paturons doit aussi être noté. Si on s'aperçoit qu'il frappe ses pieds l'un contre l'autre ou que celui de derrière dépasse celui de devant, il ne doit pas être pris. La marche doit être franche, les enjambées longues et claires, les jarrets non courbés ; les sabots de derrière ou de devant ne doivent pas traîner sur le sol. Lorsque les sabots sont en dehors les coudes sont en dedans, et si les derniers sont noués, le mouvement du devant est souvent gêné et resserré.

### TROT.

L'animal peut maintenant trotter, et comme il s'éloigne de vous, vous devez remarquer s'il croise ses jambes de devant ou de derrière, ce qui est dangereux, s'il attrape ou tourne

un ou les deux pieds en dedans ou en dehors, ce doit être une objection. S'il roule en faisant ses enjambées, cela dénote faiblesse dans les reins ou les jarrets et l'attention du médecin vétérinaire qui est responsable de l'état de santé doit, naturellement, être appelée sur ce point. S'il y a quelque difficulté dans le mouvement des jambes de derrière, il doit être ramené immédiatement en arrière pour s'assurer qu'il n'y a pas de paralysie ; au moment où le cheval passe on doit voir si le mouvement des genoux et des jarrets est bon.

### COUPURES.

Les coupures que se font certains chevaux proviennent d'un défaut de conformation des jambes de devant et aussi d'un mouvement particulier. Le cheval se frappe une des jambes de devant, immédiatement en dessous du genou avec l'autre pied de devant. C'est une chose excessivement pénible et dangereuse et pour laquelle un cheval doit être rejeté immédiatement.

### REJET POUR AUTRES RAISONS.

Quoique un cheval soit de bonne couleur, beau, bon marcheur, animal attrayant, cependant s'il a un point qui soit décidément faible ou mauvais, il doit être refusé ; mais dans ce cas l'opinion de l'officier vétérinaire sera la plus valable parce que beaucoup de chevaux peuvent rendre de bons services quoique n'étant pas *absolument sains* et peuvent "en temps de besoin" satisfaire parfaitement aux nécessités d'une campagne et accomplir beaucoup de forts travaux.

### RESTRICTION D'ACHAT A 25 PAR JOUR.

L'achat des chevaux est un travail laborieux et durant le temps requis pour examiner, passer et enregistrer 25 ou 30 chevaux, les officiers ont dû dépenser beaucoup de forces, tant des yeux que du cerveau. Lorsque les achats sont continués journellement, ils doivent être restreints à 25 par jour ; lorsque l'on travaille pour un sujet spécial, soixante-dix ont quelquefois pu être examinés dans une journée, mais il n'est pas possible de bien juger un nombre semblable

On dispose rapidement de très bons animaux et de très mauvais ; ce sont les chevaux médiocres et douteux qui prennent du temps. De plus on doit accepter comme règle générale que les premières impressions sur un cheval sont les plus correctes et les plus durables.

### EXAMEN À LA RÉCEPTION AU DÉPÔT ET RENVOI S'ILS NE SONT PAS CONVENABLES.

Les chevaux de remonte étant reçus dans les dépôts doivent être exercés immédiatement, (s'ils en sont capables) pour essayer leur haleine, à moins que cela n'ait eu lieu précédemment, et ils doivent aussi être examinés de nouveau, d'une manière générale, sous la direction du vétérinaire. Leurs fers doivent être enlevés et leurs pieds examinés afin de voir s'ils ont des crevasses, les soles enfoncés, etc. ; ils doivent être examinés de nouveau et enregistrés, et si, lorsqu'ils ont été referrés, on trouve qu'ils sont au-dessous de la hauteur nécessaire, ou que l'on découvre quelques maladies, dans les yeux, les pieds, l'haleine ou les membres, ou bien encore s'ils sont vicieux dans l'écurie ou au dehors, ils doivent être renvoyés D'un autre côté, s'ils sont propres au service, ils doivent être marqués sur le sabot, conformément aux règlements à ce sujet.

En général, les chevaux se divisent en deux grandes classes,—les chevaux de selle et les chevaux de trait—suivant le genre auquel leur conformation physique et leur race permet d'adopter le plus avantageusement leur force. Un homme qui sait apprécier les chevaux peut dire à laquelle de ces divisions un animal appartient ; mais on peut établir comme règle générale qu'un cheval de selle doit être de la meilleure race, et doit avoir les épaules plus obliques, le devant plus long et un mouvement plus souple et plus léger qu'un cheval de trait. Ces deux divisions sont aussi subdivisées au besoin, la première en deux, et la seconde en six classes, qui sont comme suit :

1. Chevaux de selle de première classe pour officiers, sergents d'état-major, trompettes et pour le manége.

2. Chevaux de selle de seconde classe pour les détachements de l'artillerie à cheval et les sous-officiers de l'artillerie de campagne.

3. Artillerie à cheval, chevaux de tête et du centre.

4. Artillerie à cheval ; chevaux de brancard.

5. Artillerie de campagne, légère, chevaux de tête et du centre.

6. Artillerie de campagne, légère ; chevaux de brancard.

7. Grosse artillerie de campagne ; chevaux de tête et du centre.

8. Grosse artillerie de campagne ; chevaux de brancard.

La différence entre la 1ère et la 2e classe des chevaux de selle, consiste seulement dans leur éducation, leur apparence et leur condition ; la même différence existe en comparant les classes 3 et 5 et les classes 4 et 6, respectivement. Les gros chevaux de tête et de brancard (classes 7 et 8) diffèrent des chevaux légers de têtes de brancard (classes 5 et 6) en ce qu'ils ont plus de pesanteur et de force. Quant à ce qui regarde les chevaux de tête et de brancard, soit pour l'artillerie à cheval ou l'artillerie de campagne, les chevaux bas et épais doivent être choisis comme chevaux de brancard, et ceux qui sont plus haut doivent être désignés comme chevaux de centre ou de tête, assurant ainsi une ligne de tirage régulière et ascendante. Lorsque cela se peut, le cheval sous la main dans une paire, doit être plus haut que celui hors main.

### EXCÉDANT DE CHEVAUX DE SELLE NÉCESSAIRE.

Depuis le temps de Wellington (voir les "dépêches de Wellington" 22-6-1809,—27-6-1809—25-8-1809,—5-2-1811.—10-2-1813), il a toujours été difficile d'obtenir une quantité suffisante de chevaux de selle, et lorsqu'on achète pour le service, un surplus de chevaux d'officiers et de selle peuvent être achetés avec avantage parce que s'ils sont choisis convenablement, il serait impossible de s'en servir comme chevaux de trait.

EXCÉDANT DE CHEVAUX DE BRANCARD.

Encore, si chaque cheval de trait qui est acheté était assez fort pour être employé, lorsque cela est nécessaire comme cheval de brancard, le service serait tout à fait satisfaisant.

Ayant détaillé la classe de chevaux requis pour l'artillerie royal et les ingénieurs royaux, je vais soumettre, maintenant, les règles données pour la gouverne des officiers de cavalerie dans l'achat des chevaux pour leur branche du service.

Naturellement, il n'est pas si facile de juger ce que sera plus tard la forme d'un jeune cheval, comme on pourrait le faire pour un vieux dont la conformation est complètement développée. Cependant, il est certains défauts dont on s'aperçoit aussi bien chez les jeunes chevaux que chez les vieux ; mais ces défauts peuvent, toutefois, être évités avec un certain soin, de l'expérience et du jugement.

Un soin spécial doit être pris lorsque un beau cheval de 5 ou 6 ans est offert en vente au prix du cheval de troupe. Les probabilités sont qu'il a quelque défaut que d'autres ont déjà découverts.

Un cheval doit être rejeté pour n'importe quel défaut réel. La plus grande force d'un cheval est limitée par ce défaut. Des chevaux sont quelquefois achetés parce qu'ils possèdent une ou plusieurs bonnes qualités. Ce principe est faux

1. Grosseur. Les chevaux de quatre ans, c'est-à-dire âgés de plus de trois ans au 1er octobre, ne doivent pas avoir moins de 15 mains et ½ pouce de hauteur ou excéder 15 1½ pour la cavalerie légère

Pour la moyenne ils ne doivent pas avoir moins de 15.1 ni au-dessus de 15.2.

Pour la grosse cavalerie, pas moins de 15.2 ni au-dessus de 15.3½.

N.B. En mesurant un cheval, ou jugeant de sa hauteur et de sa grosseur à vue d'œil, prenez soin qu'il soit de

niveau avec vous. Généralement, les marchands placent un cheval s'il n'a pas la taille voulue, sur un terrain plus élevé, et s'il est au-dessus de la taille, sur un terrain plus bas que celui où se trouve l'acheteur.

2. Le manque d'une certaine somme d'éducation est un obstacle absolu.

3. Rejetez un cheval qui a une grosse tête.

4. Rejetez un cheval qui a l'œil petit et enfoncé dans la tête.

5. Rejetez un cheval de couleur claire.

6. Rejetez un cheval qui a un dos long et mou. Il ne peut porter rien de pesant.

7. Rejetez un cheval qui a le dos creux. La conformation est faible.

8. Rejetez un cheval qui a les côtés plats. Il sera incapable de travailler ou paraîtra mal.

9. Rejetez un cheval qui a les reins mous, c'est-à-dire dont la longueur entre les dernières côtes et les quartiers de derrière (sacrum) est trop grande. Ils sont souvent de mauvais mangeurs et deviennent bientôt hors d'état de travailler.

10. Rejetez un cheval qui a les reins faibles, c'est-à-dire dont la largeur au-dessus des reins, n'est pas suffisante, il sera vite hors d'état de travailler.

11. Rejetez un cheval qui a les hanches décharnées. Il n'aura pas d'appétit, principalement s'il a les reins faibles.

12. Rejetez un cheval qui a le cou court ou épais.

13. Rejetez un cheval à moins qu'il ne puisse bien être rêné ; quand le cou est mal fait, la tête est mal placée. Si un cheval ne peut être bien rêné, il ne peut jamais bien reculer.

14. Rejetez un cheval qui a le garrot très bas. La selle sera sujette à se déranger ; on pourra le rêner difficilement, et les muscles du devant ne seront pas forts.

15. Rejetez un cheval s'il est très court. Il n'y a point de place pour le sac.

N.B.—Pour voir les défauts ci-dessus mentionnés (1—15), placez-vous au côté et formez votre opinion avant que le cheval ne se mette en marche.

16. Rejetez un cheval qui a la poitrine étroite ou creuse. Il n'y a pas de place suffisante pour les poumons.

17. Rejetez un cheval qui a les jambes de devant très rapprochées. Ce défaut et le précédent se rencontrent généralement ensemble. Pour les voir, placez-vous en avant.

18. Rejetez un cheval dont les jambes de devant ne sont pas droites. Il ne peut supporter la fatigue. Placez-vous derrière le cheval lorsqu'il s'éloigne de vous et vous pourrez apercevoir ces défauts s'ils existent.

20. Rejetez un cheval qui est petit au-dessous du genou, principalement si c'est immédiatement au-dessous. Cette conformation est essentiellement faible.

21. Rejetez un cheval qui a les paturons longs, ou courts, ou droits. Les longs paturons sont sujets aux entorses. Les paturons courts ou droits font que le cheval n'est pas agréable à monter, et, dans le cas de secousse extraordinaire, peuvent causer des dépôts qui s'ossifient.

22. Rejetez un cheval dont le bout du sabot est tourné en dedans ou en dehors. La torsion a lieu généralement au boulet. Les bouts des sabots tournés en dehors sont plus inadmissibles que ceux tournés en dedans. Lorsque les bouts des sabots sont tournés en dedans, les boulets sont généralement tournés en dedans, et les animaux ainsi formés sont très sujets à se couper et à se frotter. Toutefois ces deux conformations sont faibles.

23. Rejetez un cheval dont les jambes de derrière sont trop en arrière. Il ne marchera pas vite, et, comme résultat, on peut s'attendre à la maladie dans les jarrets.

24. Rejetez un cheval qui en marchant se tient les jambes de derrière trop serrées ou trop écartillées.

25. Rejetez un cheval qui a les jarrets très droits ou très courbés. Les premiers causent une secousse inutile ; les derniers sont enclins à fléchir.

26. Rejetez un cheval qui est trop fendu, c'est-à-dire qui a trop de jour entre les jambes. La force de mouvement vient de l'arrière et devra être défectueuse chez les chevaux qui n'ont pas un développement musculaire suffisant entre les jambes.

27. Rejetez un cheval qui a les pieds plats ou trop larges ou aussi très petits. La grandeur moyenne est la meilleure.

28. Rejetez un cheval qui a un pied plus petit que l'autre.

Le mouvement doit être léger, aisé, franc et droit. Rejetez un cheval qui croise ses jambes en marchant ou en trottant. La facilité et la force de se mouvoir aisément tout le temps est un grand point chez un jeune cheval. Le mouvement du genou n'est pas essentiel, il viendra avec l'exercice Une bonne marche au pas est nécessaire. Rejetez un cheval qui ne marche pas bien ; il ne sera jamais agréable à monter. Si un cheval marche bien, il trottera probablement bien ; mais un cheval peut bien trotter, sans bien marcher.

Pour vous assurer si le mouvement est correct et droit, placez-vous derrière le cheval lorsqu'il marche et qu'il trotte en s'éloignant de vous. Vous ne pouvez constater ce point important en restant au côté.

N'oubliez jamais de vous placer derrière un cheval lorsqu'il marche.

Une bonne épaule tombant en biais est un item important chez un cheval de selle, mais un mauvais mouvement peut se rencontrer chez un cheval qui a une bonne épaule ; et *vice-versa*, un mouvement bon et franc peut exister avec une épaule quelque peu droite.

Rejetez un cheval qui a l'épaule trop droite, qui est trop long de la pointe de l'épaule à la partie supérieure de la

jambe. Cette conformation place les jambes de devant trop sous le cheval et fait qu'il n'est pas sûr à monter.

Vous pouvez avoir un cheval ordinaire quand même tous les défauts apparents désignés ci-dessus n'existent pas, mais vous aurez au moins un cheval de service.

Ayant d'abord mis de côté tous les défauts absolus tels que ci-dessus, choisissez maintenant des chevaux qui sont bons, beaux et de service, et d'un maintien aisé, franc et gracieux.

Mais, je le répète, commencez par le rejet de n'importe quel défaut. La plus grande force d'une chaîne est limitée par la force de ses plus faibles anneaux.

En achetant un cheval, il est important de ne pas perdre de temps. Si vous voyez aucun défaut radical, rejetez le cheval immédiatement.

Le marchand voudra naturellement essayer et vous persuader de faire autrement et attirera votre attention sur quelques-unes des qualités d'un animal qui a réellement des défectuosités.

Si vous voyez aucun défaut radical, rejetez le cheval immédiatement.

Ne perdez pas de temps. Si vous le faites, vous pouvez vous trouver pressé et être obligé de faire seulement un examen précipité des chevaux qui vous seront présentés à la fin de la journée, et vous pouvez finir par acheter des chevaux inférieurs, que vous auriez rejetés le matin.

On doit remarquer que seulement quelques chevaux gris sont demandés, (c'est-à-dire environ 50 par année) pour le 2e Régiment des Dragons Royaux.

On achète les juments et les chevaux hongres, mais non les étalons. Les chevaux qui sont domptés sont préférés ; mais un cheval de troupe acheté à bon marché, lorsqu'il est jeune, n'est pas nécessairement un animal parfaitement dressé, avec toutes les habitudes et les qualités, quoiqu'il soit à moitié dressé et paraisse doux et calme.

On ne prend jamais un cheval qui a un défaut de nature.

Il m'a été représenté en diverses occasions et des personnes ont écrit dans les journaux sur le sujet que le gouvernement devait payer plus cher pour ses chevaux ; de fait il y avait dans un journal d'agriculture hebdomadaire de l'avant-dernière semaine une proposition suggérant que le prix des chevaux fût élevé à £50 par tête. La question dépend de l'approvisionnement et de la demande ; de là l'état du marché.

J'ai, en conséquence, établi le tableau suivant donnant quelques chiffres sur le sujet :—

Rapport donnant le nombre des chevaux dans la Grande-Bretagne non employés à l'agriculture etc., durant les quelques dernières années, d'après les rapports agricoles ; ainsi que le nombre de chevaux importés en Angleterre ; le nombre de chevaux possédés, et les prix payés par tête, durant une série d'années, par la Compagnie générale des Omnibus, et également les prix payés par le Gouvernement pour ses chevaux, durant la même période.

NOMBRE DE CHEVAUX.

| Années finissant le 31 décembre. | Importés dans la Grande-Bretagne | Dans toute la Grande-Bretagne | La Compagnie générale des Omnibus | | Payé par le Gouvernement pour les chevaux de troupe. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | n sa possession | Prix par tête. | |
| | | | | £ s d. | £ £ s |
| 1876 | 41,148 | ..... | ..... | ..... | ..... |
| 1877 | 30,524 | ..... | ..... | ..... | ..... |
| 1878 | 26,521 | ..... | 7,674 | 39 5 1 | 40 à 48 10 |
| *1879 | 15,246 | 1,080,000 | 6,914 | 39 8 10 | 30 " 48 10 |
| 1880 | 9,264 | 1,092,272 | 6,935 | 35 1 4 | 40 " 48 10 |
| 1881 | 9,950 | 1,231,000 | 7,294 | 35 7 2 | 40 " 45 0 |
| 1882 | 8,827 | 1,413,578 | 7,631 | 35 8 3 | 40 " 45 0 |
| 1883 | 9,627 | 1,410,596 | 7,695 | 35 1 0 | 40 " 45 0 |
| 1884 | 12,928 | 1,414,377 | 7,944 | 34 14 9 | 40 " 45 0 |
| 1885 | 13,023 | 1,405,789 | 8,124 | 34 5 8 | 40 " 45 0 |
| 1886 | 11,027 | 1,425,359 | 8,589 | 33 17 5 | 40 " 45 0 |

* Dans cette année l'approvisionnement des chevaux anglais fut noté comme étant beaucoup amélioré.

On verra par là, que, entre 1879 à 1886, quoique le nombre estimé de chevaux dans la Grande-Bretagne ait été toujours en augmentant, cependant le nombre moyen de ceux qui ont été importés durant ces années a été plus ou moins en diminuant, tandis que le nombre de chevaux en possession de ceux qui en emploient le plus après le gouvernement, la Compagnie générale des omnibus,aaugmenté continuellement à cause de l'augmentation du trafic, cependant les prix qui ont été payés durant cette période d'années a diminué constamment de £39 8s. 10d. en juin 1879 à £33 17s. 5d. par tête durant l'année finissant le 31 décembre 1886, tandis que les prix payés par le gouvernement durant la même période ont aussi diminué mais se tiennent cependant plus élevés que ceux des chevaux achetés pour usage privé.

On oublie que les 2,000 chevaux de remonte requis annuellement pour satisfaire aux besoins annuels du gouvernement ne sont qu'une très petite proportion des besoins du public ; donc, la question de valeur et des prix à payer est subordonnée à la demande publique et n'en est pas une pour laquelle on devrait s'attendre que le gouvernement payât un prix plus élevé que celui du marché.

Nous devons nous féliciter de ce que nous produisons plus de chevaux dans ce pays, surtout, sans doute, à cause de l'intérêt croissant pris dans cette affaire, de l'action des différentes sociétés, et de l'insuffisance qui est devenue apparente ; sans doute, la population a augmenté et les besoins du public doivent être satisfaits, mais la population ne peut pas avoir augmenté en proportion de l'augmentation du nombre de chevaux, tel qu'indiqué dans ce rapport.

Ce que l'armée requiert, ce dont le public a besoin et ce que chaque homme peut se procurer, soit pour la chasse soit pour la promenade, est une grande quantité de chevaux pour l'usage général, trois quarts de sang, de bonne couleur, mesurant entre 15·2 et 16 mains de hauteur, tels que ceux qui étaient élevés en grand nombre par nos pères

pour l'usage général des diligences dans toute l'Angleterre et dont les chemins de fer ont causé la disparition.

Un tel cheval ne peut être produit que par l'usage continu et plus général des étalons purs sang dans tout le pays, et nous devons faire quelque chose pour les mettre à la portée des cultivateurs dans les districts où se fait l'élevage, à un prix aussi bas qu'il serait possible de fixer ; la société " Royal Agricultural of England " et aussi la société " Hunter's Improvement " font beaucoup dans ce sens ; mais le besoin d'amélioration se fait tellement sentir qu'il faudrait aller plus loin et l'argent donné maintenant annuellement en " Queen's Plates " pour les courses et qui fut originairement donné " pour améliorer l'élevage des chevaux en Angleterre " devrait retourner à ce but, et comme il provient de la bourse des contribuables, il dépend de vous tous de voir qu'il soit employé convenablement.

Mon idée personnelle est que l'argent donné actuellement pour les " Queen's Plates " serait employé avec plus de bénéfice sous forme de subventions réparties entre les sociétés " Royale d'Agriculture," " Hibernian," " Caledonian," " Hunter's Improvement " et autres sociétés de même nature, afin d'être donné en primes pour les bons étalons, pourvu qu'ils atteignent un certain degré d'excellence, qu'ils soient sains et qu'ils soient disponibles dans certains districts déterminés en Grande-Bretagne et en Irlande durant la saison suivante, et à des prix minimes.

Une liste régulière de ces chevaux et des districts dans lesquels ils sont trouvés devra être tenue dans les bureaux des sociétés, où, sur demande des propriétaires de juments, il n'y aura aucune difficulté pour connaître l'étalon convenable qui se trouve le plus rapproché.

Dans le choix des districts, choisissez ceux qui sont près des grandes jonctions ou stations de chemins de fer—pour permettre à ceux qui ont des juments de les envoyer des villages voisins—tels que Aberdeen, Ballinasloe, Beverley, Bridgewater, Cardigan, Carmarthen, Chester, Clonmel,

Cockermouth, Cornwall, Denbigh, Dumfries, Doncaster, Exeter, Gloucester, Hereford, Howden, Kendal, Lincoln, Lytham, Limerick, Mey, Co Tyrone, Mullingar, Northallerton, Northampton, Penrith ou Kirby, Stephen, Ripon, Sherborne, Warwick, Wigton, York.

Si cet argent n'est pas donné pour primes, par l'entremise des grandes sociétés, ainsi que cela a été suggéré, je suis certain que si on donnait à un homme capable les £5,000 donnés actuellement chaque année pour "Queen's Plates," il s'arrangerait pour dépenser cet argent d'une manière plus profitable pour le pays que cela n'a lieu maintenant. Laissons-le commencer par :—

| | |
|---|---|
| Achat de 4 étalons pur sang à £500 chaque..... | £2,000 |
| do 4 do de fatigue à £300 do ..... | 1,200 |
| Louage de 4 do pur sang à £200 pour chaque saison | 800 |
| do 4 do de fatigue à £100 do .. | 100 |
| | £4,400 |
| Dépenses, disons ..... | 600 |
| | £5,000 |

Dans un district qui pourrait garantir 70 bonnes juments pour les 8 purs sang à un taux de £2 chaque et 60 bonnes juments pour les 8 étalons de service à £1 10s chaque, le directeur s'arrangerait pour envoyer les juments, réalisant £1,120 pour les purs sang et £720 pour les chevaux de service ; total, £1,840, qui couvriraient parfaitement toutes les dépenses, ainsi qu'il suit :—

| | |
|---|---|
| Palefrenier et domestique à chaque station, £120×8. .... | £960 |
| Soin de 16 chevaux, dépenses imprévues, loyer £1 par semaine ..... | 832 |
| | £1,792 |

Ces chiffres pourraient peut-être changer d'une manière favorable.

Il y a sans doute une grande rareté de juments aptes à la reproduction dans tout le pays, mais il y a aussi une grande rareté de bons étalons, et vu le manque de juments, je crois

que s'il venait de bons chevaux sains, les cultivateurs se procureraient bientôt des juments qu'ils garderaient, pourvu qu'ils pussent vendre leurs jeunes animaux, ce dont je vais parler maintenant.

Des personnes se sont mises en rapport avec moi au sujet d'aider les cultivateurs à se procurer des juments. Frank Lowell, écr., de Hincheslea (un rare amateur de chevaux) écrit :—

" L'élevage individuel est sans espérance, mais des associations peuvent faire plus ; aucun montant de primes pour les étalons n'augmentera l'élevage qui est ce que nous demandons; ce que nous voudrions avoir serait quelques dizaines de mille de juments pour l'artillerie pour ajouter à la force de nos purs sang trop souvent mélangés, ou avant longtemps nous devrons aller à pied. Une organisation de comté toujours prête à prendre de bonnes juments et ayant toujours à demande les services de un ou plusieurs étalons approuvés, serait d'une ressource incalculable pour toutes les personnes ayant des juments à céder aussi bien que pour les cultivateurs-éleveurs qui actuellement sont à bout de ressources pour savoir où trouver de bons étalons; cette affaire devrait payer si elle était bien dirigée et encouragée, mais si des chevaux de 2e ou de 3e classe seulement sont donnés, beaucoup d'animaux seront produits, tandis que chaque cultivateur, marchand de chevaux et commerçant en Angleterre en bénéficiera."

Ce monsieur soumet à votre considération les propositions suivantes :

(1.) Chaque comté supportera son propre établissement d'élevage de chevaux (quelques-uns plus d'un).

(2.) On demandera aux lords lieutenants et aux principaux personnages de le mettre en opération et de le supporter.

(3.) Toutes les juments de service propres à la reproduction lui seront offertes, et les juments de l'artillerie et autres appartenant au gouvernement seront achetées.

(4.) Ventes annuelles biennales ou triennales, sans réserve.

(5.) Les détails et établissement de la dépense et du système seront préparés avec soin.

(6.) Le gouvernement sera invité à l'assister par tous les moyens possibles.

(7.) Lorsque la proposition sera placée devant le public, elle portera les meilleurs noms.

(8.) Souscriptions annuelles des personnes du comté, £10 à £1 chaque.

Maintenant j'ai une autre suggestion de la part d'un monsieur qui chasse dans les comtés et qui organise une société locale dans le but d'acheter à un prix modéré toutes les juments saines et convenables qu'on peut se procurer pour les revendre en détail aux éleveurs dans les pays de chasse. Il suggère aussi que quelques arrangements soient pris, par lesquels le gouvernement permettrait qu'après avoir fait quelques années dans le service, les juments de troupe fussent revendues aux cultivateurs et aux éleveurs, à un prix réduit ; de plus, d'autres sociétés dans quelques-unes de nos contrées produisant des chevaux en quantité ont été en correspondance avec moi, dans le but d'obtenir la sanction du gouvernement pour qu'il soit permis aux comités locaux d'agriculture de venir annuellement et acheter les juments de troupe qui sont les meilleures pour la reproduction.

Messieurs, dans les intérêts du service, voyant qu'une grande proportion des animaux de troupe sont des juments, je ne crois pas que cela puisse se faire, mais j'ai suggéré ce qui suit : lorsque des juments de troupe sont mises de côté pour certaines causes qui les rendent impropres au service, mais qui n'ont aucun défaut héréditaire ou qui les empêche d'élever, que la vente en soit notifiée aux sociétés locales qui sont constituées d'une manière responsable et toutes facilités seront données à leurs membres pour les visiter avant, et le jour de la vente aux enchères, ils pourront enchérir sur les animaux. Après que ceci aura été fait pour

un nombre d'années, disons, cinq ans, ces sociétés seront en position, par l'entremise de la Société Royale d'agriculture ou d'autres sociétés, d'aller trouver le gouvernement et de lui représenter que durant le terme d'années passé un certain nombre de chevaux ont été achetés à un prix moyen et de demander si le gouvernement pourrait permettre que des juments de quelques années plus jeunes fussent achetées. Il serait possible que l'on pût arriver à un arrangement d'après ce moyen, parce que, à ce moment-là, le gouvernement et le public auraient devant eux certains chiffres sur lesquels on pourrait se baser.

Si un cultivateur ou un éleveur désire avoir une jument en la payant, il peut m'écrire à l'adresse suivante " 64, The Common Woolwich, " me disant ce qu'il veut avoir et le prix qu'il peut payer pour son achat, et je verrai ce que je pourrai faire pour lui procurer cette jument.

Nous devons maintenant considérer ce qui doit être fait au sujet de la disposition des produits ; mon idée est que vous ne devez élever que ce qu'il y a de mieux ; il y aura beaucoup de déboires ; il ne faut pas essayer d'élever un bon cheval sur un sol et sous un climat qui ne sont pas convenables ou dans un pâturage qui ne peut nourrir un cheval, n'entreprenez pas d'élever un cheval de troupe ; essayez et produisez un animal qui deviendra un bon cheval de chasse ; s'il manque de le devenir et qu'il n'ait pas l'apparence et l'action d'un cheval de harnais de première classe, il fera un cheval de troupe ; vous avez donc à penser à deux marchés de première classe où vous pouvez réaliser de très hauts prix avant d'espérer de vendre au gouvernement.

Dans une lettre aux journaux, il y a quelques jours, M. Gillett a fait circuler une proposition demandant que le gouvernement achète des chevaux de deux ans et les nourrisse ensuite dans ses propres pâturages jusqu'à ce qu'ils soient assez vieux peur être donnés aux troupes ; un autre membre de la Chambre des Communes vient de demander

tout récemment si le gouvernement ne pourrait pas s'arranger pour que ses acheteurs annonçassent les dates de leurs achats dans les différents districts. Je ne vois pas de difficultés à exécuter ces arrangements, pourvu que le gouvernement pense qu'il soit désirable d'en agir ainsi ; et, sans doute, un tel plan dans l'état actuel des choses, donnerait plus d'assistance au cultivateur dans sa lutte pour l'existence sans beaucoup, si toutefois il y en avait, de coût additionnel pour le pays.

Je dois recommander aux éleveurs de mettre une jument héréditairement saine, de trois quarts de sang ou bien de demi-sang, forte, longue, peu large, de bonne couleur, de bonne condition, mesurant de 15·1 à 15·3 de hauteur, pas trop vieille, ayant de bons membres et un devant plus long, avec un étalon pur sang, sain, de bonne couleur et ayant de bons membres.

Si quelqu'un a une jument basse sur jambes, légère, bien élevée, active, de bonne couleur et d'un bon naturel, qu'il la mette avec un étalon bidet de race ou un étalon de service dont la famille ne soit pas douteuse, qui soit de bonne couleur et sain.

Si vous ne savez pas où trouver des étalons dans votre district particulier, adressez-vous aux secrétaires des sociétés " Hunter's Improvement " ou " Hackney Horses " qui, sans doute, pourront vous donner les renseignements nécessaires concernant les propriétaires de chevaux qui possèdent des étalons.